

Revue internationale Animation, territoires et pratiques socioculturelles
International Journal of Sociocultural community development and practices
Revista internacional Animación, territorios y prácticas socioculturales



Animation et culture sportive en Côte d'Ivoire : cas des compétitions sportives dans les établissements primaires et secondaires du district d'Abidjan

Emmanuel Gala Bi Tizie, Roland Bini Koffi et Frédéric Tano Kouame

Numéro 12, 2017

L'animation et les cultures sportives
Socio-cultural community development and sports cultures
La animación y las culturas deportivas

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1099860ar>
DOI : <https://doi.org/10.55765/atps.i12.597>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Département de communication sociale et publique, Université du Québec à Montréal

ISSN

1923-8541 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Gala Bi Tizie, E., Bini Koffi, R. & Tano Kouame, F. (2017). Animation et culture sportive en Côte d'Ivoire : cas des compétitions sportives dans les établissements primaires et secondaires du district d'Abidjan. *Revue internationale Animation, territoires et pratiques socioculturelles / International Journal of Sociocultural community development and practices / Revista internacional Animación, territorios y prácticas socioculturales*, (12), 15–30. <https://doi.org/10.55765/atps.i12.597>

Résumé de l'article

Cet article évalue les contraintes liées à la promotion d'une culture sportive en Côte d'Ivoire à partir de l'école. En plus des institutions politiques, des acteurs d'établissements primaires et secondaires des quatre Directions régionales de l'éducation nationale d'Abidjan ont pris part à cette étude qualitative. Il s'est agi de faire une approche sociohistorique et stratégique de la réalité de la culture sportive dans le système éducatif ivoirien. L'analyse révèle en effet que les principaux facteurs de l'échec de la construction d'une culture sportive à l'école et par l'école sont, d'une part, la politique du sport à travers sa vision et ses structures et, d'autre part, l'animation sportive dans les établissements scolaires. En somme, les responsabilités sont partagées entre tous les intervenants du système.

© Emmanuel Gala Bi Tizie, Roland Bini Koffi, Frédéric Tano Kouame, 2017



Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne.

<https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/>

érudit

Cet article est diffusé et préservé par Érudit.

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche.

<https://www.erudit.org/fr/>



Animation et culture sportive en Côte d'Ivoire : cas des compétitions sportives dans les établissements primaires et secondaires du district d'Abidjan

Emmanuel Gala Bi Tizie

Enseignant-chercheur, Institut d'ethno-sociologie, Abidjan, Côte d'Ivoire
gala_tizie@yahoo.fr

Roland Bini Koffi

Chercheur à l'Institut d'ethno-sociologie, Abidjan, Côte d'Ivoire
tanokouamefrederic@gmail.com

Frédéric Tano Kouame

Doctorant à l'Institut d'ethno-sociologie, Abidjan, Côte d'Ivoire
Université Félix Houphouët-Boigny Abidjan-Cocody, Abidjan, Côte d'Ivoire
binirol@yahoo.fr

Cet article évalue les contraintes liées à la promotion d'une culture sportive en Côte d'Ivoire à partir de l'école. En plus des institutions politiques, des acteurs d'établissements primaires et secondaires des quatre Directions régionales de l'éducation nationale d'Abidjan ont pris part à cette étude qualitative. Il s'est agi de faire une approche sociohistorique et stratégique de la réalité de la culture sportive dans le système éducatif ivoirien. L'analyse révèle en effet que les principaux facteurs de l'échec de la construction d'une culture sportive à l'école et par l'école sont, d'une part, la politique du sport à travers sa vision et ses structures et, d'autre part, l'animation sportive dans les établissements scolaires. En somme, les responsabilités sont partagées entre tous les intervenants du système.

Mots-clés : culture sportive, animation sportive, sport scolaire, éducation

Throughout this article we will point out the difficulties faced by sports culture promoters in Ivorian secondary schools. For this purpose, in addition to political institutions, key informants from four regional branches of the Ministry of education in Abidjan have contributed to the survey. For this study, we used a strategic and socio-historical approach based on the realities of sport culture in the Ivorian educational system. This analysis presents the reasons why the implementation of sports culture in schools has failed. It is chiefly due to sport policy and sport structures on one hand, and on the other hand to sport activities organized in schools. To sum up, all the parties involved in the implementation of the culture of sports in the educational system are co-responsible for its failure.

Keywords: sports culture, sports animation, school sports, education

Este artículo evalúa las limitaciones atadas a la promoción de una cultura deportiva en Costa de Marfil a partir de la escuela. Además de las instituciones políticas, actores de establecimientos primarios y secundarios de las cuatro Direcciones regionales de la Educación nacional de Abidján participaron en este estudio cualitativo. Se trató de hacer un enfoque sociohistórico y estratégico de la realidad de la cultura deportiva en el sistema educativo de la Costa de Marfil. El análisis revela en efecto que los factores principales del fracaso de la construcción de una cultura deportiva en la escuela y por la escuela son, de una parte, la política del deporte a través de su visión y sus estructuras y, por otra parte, la animación deportiva en los establecimientos escolares. En suma, las responsabilidades son compartidas entre todos los interventores del sistema.

Palabras clave : cultura deportiva, animación deportiva, deporte escolar, educación

Introduction

L'intérêt de transmettre les valeurs et l'éthique du sport par le processus de socialisation aux générations futures justifie en effet la place des activités physiques et sportives (APS) dans le système éducatif mondial. En faisant de l'éducation physique et sportive (EPS) une discipline scolaire au lendemain des indépendances, les dirigeants de la Côte d'Ivoire ont voulu développer une culture sportive. C'est dans cette logique qu'ils ont entrepris la mise en place de structures formelles du sport et de formation d'animateurs sportifs. L'État de Côte d'Ivoire a ouvert l'Institut national de la jeunesse et des sports (INJS) en 1961 pour la formation de professionnels de l'EPS. Parallèlement à la formation des enseignants, les établissements sont dotés d'infrastructures sportives. La création de l'Office ivoirien du sport scolaire et universitaire (OISSU) par le décret numéro 62-41 du 09-02-62 répond à cette logique de dynamisation de l'EPS à l'école. À cette dernière institution est confiée l'organisation des compétitions scolaires et universitaires. Toutes ces actions de développement du sport à l'école ont produit des résultats encourageants tant au plan international que national. En effet, dès 1964, le jeune Gaoussou KONE (17 ans), détecté aux compétitions de l'OISSU, se révèle au monde et devient le premier Africain finaliste du 100 mètres des Jeux Olympiques (JO) à Tokyo où il se classe sixième. Il avait ainsi positionné la Côte d'Ivoire dans l'élite de l'athlétisme mondiale. En 1978, l'UNESCO, dans sa Charte sur le sport, réitère l'importance de la culture sportive dans l'éducation et recommande la pratique du sport à l'école à tous ses membres. En Côte d'Ivoire en particulier, le sport à l'école a connu du succès. Les compétitions de l'OISSU ont pendant longtemps suscité un engouement populaire aussi bien à l'école primaire qu'au secondaire. Entre 1978 et 1990, le taux moyen de participation des établissements aux compétitions de l'OISSU est supérieur à 80% (BINI, 2016).

Cependant, à partir des années 2000, alors que le sport prend de plus en plus d'ampleur, sa pratique dans les écoles ivoiriennes, contre toute attente, connaît une phase régressive. En effet, le constat fait état de la dégradation continue, voire de l'inexistence, d'installations sportives dans les établissements. En conséquence, une dizaine d'établissements explorés à Abidjan et ses banlieues n'ont plus de terrain et de matériel sportif. La pratique du sport à l'école ne mobilise plus comme par le passé. Les compétitions de l'OISSU, qui autrefois suscitaient beaucoup d'engouement, sont purement et simplement marginalisées et n'existent presque plus à l'école primaire (BINI, 2016). Selon les chiffres de la direction générale de l'OISSU (2014), le taux de participation aux compétitions de l'OISSU vacille entre 3% et 40% depuis les années 2000. Sur les dix établissements visités (cinq primaires et cinq secondaires), seulement deux établissements secondaires ont participé aux compétitions de l'OISSU en 2015 et en 2016.

Alors que le sport est reconnu comme une priorité et un indicateur de développement, il y a de plus en plus de professeurs d'EPS. Les réalités susmentionnées laissent apparaître clairement que l'intégration d'une culture sportive à partir de l'école n'est pas effective en Côte d'Ivoire. Avec le temps, cela devient de moins en moins évident.

Si les acteurs du système éducatif (politiciens, administrations scolaires, animateurs sportifs, parents d'élèves) sont conscients des bénéfices sanitaires, professionnels, économiques et culturels de la pratique du sport, les faits observés montrent que l'implication des uns et des autres pour la promotion d'une culture sportive à l'école reste mitigée. Il est par conséquent difficile d'évoquer une culture sportive en Côte d'Ivoire. Essentiellement, la pratique du sport à l'école, contrairement à ce qu'elle était par le passé, est aujourd'hui plus une vue d'esprit qu'une réalité.

Pourquoi la promotion d'une culture sportive à partir de l'école n'est-elle pas effective en Côte d'Ivoire ? Quelles sont les logiques institutionnelles à la base du délaissement du sport scolaire ? Comment l'animation du sport scolaire contribue-t-elle à la dégradation d'une culture sportive par l'école ? Le présent article tentera de répondre à ces questions en s'appuyant sur les cas d'écoles primaires et secondaires publics du district d'Abidjan. Il se divise en trois parties : l'approche méthodologique, les résultats de l'enquête et la discussion.

Cadre méthodologique

Champ géographique, social et échantillon

Le district autonome d'Abidjan, un symbole de l'éducation en Côte d'Ivoire, a servi de champ géographique à cette étude. Il est subdivisé en quatre Directions régionales de l'Éducation nationale (DREN). En effet, la Côte d'Ivoire compte 12 537 établissements primaires publics dont 1055 à Abidjan et 409 établissements secondaires publics dont 44 à Abidjan (Directions des stratégies, de la planification et des statistiques – DSPS, 2015-2016). Huit établissements dont quatre primaires et quatre secondaires qui serviront de cadre à l'enquête. Au primaire comme au secondaire, un établissement a été sélectionné dans chaque DREN.

Le défi de comprendre les difficultés de promouvoir une culture sportive par l'école en Côte d'Ivoire nous a conduits à prendre en compte différents acteurs et structures du système éducatif et sportif impliqués dans la gestion du sport scolaire :

- Au ministère des Sports et des Loisirs (MSL) – Direction de l'OISSU : trois répondants ;
- Au ministère en charge de l'Éducation nationale et de l'Enseignement technique (MENET) – Inspection générale de l'Éducation nationale (IGEN) chargé de l'EPS, la Coordination de l'EPS primaire et secondaire : trois répondants ;
- Proviseurs – Directeurs d'écoles : huit répondants ;
- Professeurs d'EPS – Instituteurs : huit répondants ;
- Parents d'élèves : huit répondants ;
- Élèves du secondaire : quatre répondants ;
- Journaliste sportif : deux répondants.

En somme, 36 personnes en rapport avec des questions de culture sportive à l'école et par l'école ont donné leurs avis sur l'objet de la présente étude.

Techniques, outils de collecte de données et méthodes d'analyse

Cette étude est de type qualitatif. Ainsi, la collecte des informations s'est faite par des entretiens semi-dirigés. Les guides d'entretien ont abordé les thématiques suivantes :

- La politique du sport scolaire d'hier à aujourd'hui ;
- Les relations entre les structures en charge du sport scolaire ;
- Les problèmes liés à la participation des écoles aux compétitions de l'OISSU ;
- La part de responsabilité des enseignants ;
- L'idéologie du sport dans les établissements.

Les données recueillies ont été analysées à la lumière d'approches socio-historique et stratégique.

Les facteurs liés au délaissement du sport scolaire

Logiques institutionnelles et délaissement du sport scolaire

Histoire de la politique du sport scolaire en Côte d'Ivoire

L'ensemble des informations recueillies permettent de scinder l'évolution de la politique sportive en Côte d'Ivoire en deux phases.

La première phase est marquée par deux facteurs importants : la recherche d'une identité sportive et l'amour du président Félix Houphouët-Boigny (premier président de la République de Côte d'Ivoire) pour les sports de combat, notamment la boxe.

L'histoire du sport en Côte d'Ivoire en général et du sport scolaire en particulier est intimement liée à la colonisation. À l'origine des premiers lauriers internationaux acquis dans divers sports figure la mise en place d'une politique générale du sport. « Le président Houphouët a vite compris que le sport est un moyen de développement et de positionnement dans le monde », témoignait un journaliste sportif.

De fait, au sortir de la colonisation, les dirigeants politiques de l'indépendance ont compris l'importance du sport. Le sport, véritable outil de développement harmonieux, devrait faire l'objet d'une construction identitaire en Côte d'Ivoire. La politique du sport en Côte d'Ivoire a permis la pratique de plusieurs types de sport dans les établissements. Dans sa marche vers la promotion du sport scolaire, les politiques ont incité la pratique de sports collectifs comme le football, le handball, le basketball, le volleyball, ainsi que de sports individuels tel que l'athlétisme, le judo et la boxe. À la recherche d'une notoriété internationale par une identité sportive, le pays nouvellement indépendant s'est investi dans le monde sportif, sans discrimination apparente, entre 1960 et 1980. Un autre journaliste sportif enquêté confirme cet état de fait lorsqu'il affirme :

« Avant, chaque discipline sportive avait sa star. En athlétisme, on avait Gaoussou Koné ou Gabriel Tiacoh. En boxe, il y avait des gars comme Kouamé Yao ou Mary Konaté. En judo, on pouvait parler de Dao Moussa. Et dans les disciplines collectives aussi il y avait des stars et de la concurrence déjà entre les établissements et entre les clubs. Au football il y avait les Pokou. Si vous avez entendu parler du lycée des jeunes filles de Bouaké et autres, voilà. »

Il continue pour dire :

« ...Ce n'est pas comme maintenant où il faut reconnaître que les stars du foot ont pris le dessus ».

Un responsable de l'OISSU, nostalgique de l'époque, fait ce témoignage :

« Avant, quand on dit OISSU, c'est quelque chose. Tout le monde est là : administrations, autorités, élèves, parents d'élèves, mêmes les chefferies. Ce que vous ne savez pas, c'est que cela servait aussi à affirmer sa force vis-à-vis des autres. Quand une école primaire d'un petit village venait à battre une école de la ville, ça faisait la fierté de tous. C'était de vrais défis accompagnés par beaucoup de choses... »

Selon un directeur d'école primaire à Yopougon :

« On était très organisé dans les établissements primaires. Chaque maître avait son rôle et il le faisait avec bon cœur ».

L'un des proviseurs interrogés a partagé l'idée du directeur ci-dessus évoqué :

« Les Associations sportives d'établissement fonctionnaient bien ».

Cette organisation dont font mention les enquêtés se matérialisait au sein des établissements secondaires par la mise en place des Classes à orientation sportive (COS), des Centres d'animation sportifs (CAS), des Centres d'entraînement sportifs (CES) et des Sections sport-études (SSE).

La COS regroupe des écoliers de niveaux identiques dans le cadre de familiarisation et d'initiation à la pratique du sport en vue de leur orientation dans les SSE, les CAS ou les CES. La COS est réservée aux élèves, espoirs sportifs, qui ont de bons résultats académiques. Ces classes ont un volume horaire de quatre heures par semaine en plus des heures d'entraînement hors temps académique. Tous les établissements d'enseignement peuvent ouvrir une COS à chaque niveau. L'évaluation est faite à la fin de chaque trimestre.

Le CAS est un cadre d'initiation pratique volontaire de sport ouvert aux élèves qui veulent pratiquer un sport donné en dehors des heures de cours d'EPS. L'inscription au CAS est facultative en début d'année scolaire. Les élèves inscrits sont tenus d'être assidus aux séances d'entraînement de formation tout au long de l'année scolaire. Le volume horaire est de deux heures par semaine. L'objectif poursuivi est de permettre à tous les élèves d'avoir un loisir sportif, d'occuper leur temps libre par le sport. Ce temps doit être consacré aux compétitions interclasses et inter promotions. C'est le lieu de détection de talents en vue de la constitution des équipes scolaires.

Le CES est le cadre de perfectionnement des élèves les plus performants dans un sport donné. On y prépare les équipes pour les compétitions sportives scolaires au niveau national et international. Le CES regroupe les élèves ayant une licence fédérale. Le contenu du programme est défini par l'encadrement technique de l'ASE. Le volume horaire défini est de deux heures par semaine.

La SSE regroupe les élèves dans un cadre qui concilie les études sanctionnées par les diplômes avec l'organisation d'entraînements et de compétitions qui débouchent sur la pratique sportive de haut niveau. La SSE rassemble un nombre limité d'élèves ayant de bons résultats académiques et sportifs et pratiquant la même spécialité sportive. Elle nécessite un horaire aménagé qui doit permettre aux élèves de suivre un programme d'entraînement soutenu et de participer à des compétitions sportives, tout en poursuivant leur cursus scolaire.

La mise en place de ces structures nécessitait l'implication des enseignants d'EPS et des instituteurs en charge des sports, premiers animateurs du sport scolaire.

« Les enseignants d'EPS étaient très impliqués puisque c'est à eux qu'on confiait tout. Mais depuis qu'ils sont reversés à l'Éducation nationale, on ne leur confie rien. Ils ne se sentent plus impliqués. Cela a un impact négatif sur les structures qu'ils doivent animer avec leurs élèves au sein des établissements. [...] Comme vous voyez, plus rien ne fonctionne », regrettait un enseignant d'EPS à Abobo.

L'autre raison essentielle de la diversification du sport scolaire en Côte d'Ivoire est l'amour déclaré du président Houphouët-Boigny pour les sports de combat, notamment pour le « noble art » ou encore la boxe.

« Le président Houphouët était fan de la boxe. On a accueilli de grands combats ici en Côte d'Ivoire, des combats diffusés à la télévision nationale » (Journaliste sportif 1).

« Faut dire que depuis Houphouët, dont on connaît l'attachement aux sports de combat, il est difficile aujourd'hui de voir à quel sport s'intéressent nos dirigeants » (Journaliste sportif 2).

La seconde phase est marquée par le populisme politique et footballistique (utilisation du football à des fins politiques).

Malgré la confirmation de l'organisation du sport scolaire par l'article 14 du chapitre II (organisation du sport) de la nouvelle loi sur le sport adoptée en décembre 2014, les compétitions sportives sont progressivement délaissées dans les établissements primaires et secondaires. Si la loi a confirmé l'organisation du sport scolaire d'antan, les ASE, COS, CAS, CES, SSE n'existent que de nom dans les établissements secondaires enquêtés au cours de cette étude. Ces structures sont totalement absentes dans les établissements primaires. En effet, depuis la fin des années 1990, parallèlement à la chute du sport scolaire, le football est devenu la priorité sportive en Côte d'Ivoire, au détriment des autres disciplines.

À partir des années 1990, le football, « sport roi », devient un instrument de propagande des politiques face aux crises successives qu'a connu la Côte d'Ivoire. La maîtrise du sport roi devient un enjeu politique important. Ainsi, les pouvoirs se sont succédés, mais l'importance et la priorité accordée au football s'est accrue. Cette priorisation du football, impliquant la négligence des autres disciplines sportives, aura une influence négative sur la promotion de la culture du sport à l'école. L'attention détournée sur le football, les politiques vont progressivement délaissier le sport scolaire d'où ont émergé des stars d'autres disciplines. En effet, le programme d'enseignement de l'EPS initie les jeunes à des sports comme le lancer de poids, la gymnastique, l'athlétisme et le lancer de javelot. Devenus mineurs, ces sports vont progressivement se détourner de la compétition pour devenir des disciplines d'un jour d'examen. Progressivement, l'école sera dépourvue de son rôle de vivier du sport national, au détriment des centres de formation de football qui ont également émergé depuis les années 1990.

« Aujourd'hui, tous les jeunes veulent jouer au foot. Quand c'est le cas, ils quittent l'école pour les centres de formations de football » (Journaliste sportif 1).

« Si tu veux jouer au football maintenant, tu peux avoir le soutien de tes parents. Mais si tu veux pratiquer un autre sport et en faire ton métier, tu risques de te retrouver seul dans ce combat » (Journaliste sportif 2).

Un enseignant d'EPS à la DREN 3 a partagé son expérience avec un parent d'élève sur la question de la priorité accordée au football :

« Un parent m'a clairement dit que son enfant est ici pour aller à l'école. S'il voulait qu'il soit sportif, il irait l'inscrire dans un centre. Plus personne ne respecte ce qu'on fait comme sport à l'école ».

Au fil des années, les Ivoiriens, comme on le voit, ont fait du football le sport idéal. L'éclosion des jeunes de l'académie Mimosifcom de l'ASEC a confirmé le bien-fondé de la pratique du football. Ainsi, le sport scolaire, essentiellement basé sur la promotion d'autres disciplines, est de plus en plus délaissé par les acteurs du système scolaire.

On est donc dans une logique selon laquelle « quand on veut faire du sport, on fait du foot ». Quand on veut faire du foot, on s'inscrit dans un centre de formation et pas à l'école. C'est donc une erreur institutionnelle, dans le contexte ivoirien, d'instaurer dans les programmes scolaires des sports dont les pratiques atteignent leur apogée aux examens de fin d'année. En outre, la dégradation, voire l'inexistence, des cultures sportives au sein des établissements primaires et secondaires sont la preuve que la promotion d'une culture sportive par l'école est loin d'être une réalité.

Conflits de compétences entre structures en charge du sport scolaire

La pratique du sport à l'école en Côte d'Ivoire est l'affaire de deux ministères, à savoir le ministère des Sports et des Loisirs (MSL) et le ministère de l'Éducation nationale et de l'Enseignement technique (MENET). Cependant, la gestion interministérielle du sport scolaire, loin d'être un

avantage, est une source à conflit entre les structures des deux ministères. En effet, l'une des raisons fondamentales des dysfonctionnements observés dans la pratique du sport dans les établissements primaires et secondaires réside dans les conflits de compétences observés entre les structures des différents ministères.

Alors que la direction générale de l'OISSU est basée au MSL, dont elle dépend, la coordination de l'EPS dépend quant à elle du MENET. Ainsi, la bataille pour le contrôle du sport scolaire entre structures se perçoit au sein des établissements.

La direction générale de l'OISSU dénonce le boycott volontaire de ses activités par la coordination de l'EPS et ses enseignants.

« Logiquement, tous les établissements devraient prendre part aux compétitions OISSU sans condition. Les enseignants d'EPS ont le devoir de le faire, leur formation prend en compte cet aspect sportif [...] Pour notre part, quelle que soit la raison, les élèves ne doivent pas être privés de ce droit » (Directeur chargé des compétitions à l'OISSU).

Pour le représentant de l'OISSU, le boycott des compétitions sportives est volontaire de la part des chefs d'établissements et des enseignants, sous le contrôle de la coordination EPS du MENET. Il se plaint des taux de participation encore faible des établissements primaires et secondaires et accuse. Pour lui, rien ne doit justifier ce désengagement. Il rappelle à chacun son devoir et précise que les enseignants doivent associer cours d'EPS et compétitions de l'OISSU.

À ce sujet, les agents du MENET ont également affirmé leur position à travers le premier responsable de l'EPS. L'Inspecteur général de l'Éducation nationale chargé de l'EPS a déclaré ce qui suit :

« La confiance entre mes agents sur le terrain et la direction générale de l'OISSU est rompue. Si vous ne tenez pas vos promesses, c'est normal que les gens ne vous fassent pas confiance et soient démotivés. La vérité c'est qu'on n'est pas suffisamment impliqué dans la gestion de l'OISSU et on ne comprend pas pourquoi elle est confiée à une autre direction. Vous pouvez sensibiliser les gens à participer à l'OISSU, mais qui va contrôler cette participation puisque cette activité n'est pas dans mes attributions. Ce n'est pas de mon ressort. Je ne demande pas à un chef d'établissement ou à un enseignant d'EPS pourquoi il n'engage pas son école à l'OISSU. Nous n'avons pas les moyens de contraindre un établissement à participer ou à engager des équipes aux compétitions de l'OISSU. Ce n'est pas dans nos prérogatives. Pour ça, il faut voir au ministère chargé des sports »

L'inspecteur du MENET chargé de l'EPS démontre clairement que la gestion de l'OISSU par le MSL n'est pas du goût des acteurs de l'éducation.

De toute évidence, les deux responsables ne s'accordent pas sur le fonctionnement du sport scolaire. La collaboration interministérielle est donc caduque. Ce rejet de responsabilité vis-à-vis de l'engagement à l'OISSU revêt un sens caché et soulève une question fondamentale : qui doit gérer le sport scolaire ? En réalité, les contradictions indiquées sont la manifestation de conflits de compétences, chaque structure réclamant le droit de se voir confier la gestion des compétitions de l'OISSU.

Cette question survient parce que, selon les acteurs du MENET, le fonctionnement de l'OISSU est entièrement lié à l'éducation.

« La pratique du sport est le prolongement de l'EPS. En France, c'est l'arrivée au pouvoir des socialistes en 1981 qui a emmené beaucoup de réforme. C'est ainsi que les professeurs en France sont passés du ministère chargé des sports au ministère de l'éducation nationale. En Côte d'Ivoire, entre 1994 et 1997, c'est le ministre Sidibé Soumahoro qui, au vu de tous les problèmes, a décidé que les professeurs d'EPS passent à l'Éducation nationale. La formation est un tout, on ne peut pas la scinder. Donc pour des raisons que je ne saurais expliquer on ne peut pas laisser cette discipline au ministère en charge du Sport. C'est les acteurs du système éducatif qui doivent avoir la gestion de l'OISSU », affirmait un inspecteur général du MENET.

« Si on considère l'OISSU comme une activité scolaire, elle doit être à l'éducation » ajoute-t-il donnant ainsi des raisons de confier l'organisation de l'OISSU à l'éducation.

À la coordination nationale chargée de l'EPS aussi on soutient la thèse de l'inspecteur ci-dessus :

« Je vais me résumer sur le sujet parce que je n'ai pas assez d'éléments mais juste dire que cette activité n'est pas extrascolaire, c'est-à-dire qu'elle rentre en ligne de compte dans ce que nous faisons en classe. Ce sont nos enseignants qui encadrent et nos élèves qui y participent. Donc, c'est une activité qui doit revenir à l'éducation nationale ».

Cette affirmation vient confirmer que l'OISSU, selon les acteurs du MENET, devrait être confié à leur ministère. Pour eux, c'est donc un vice de procédure de le confier au ministère en charge du sport.

Au MSL par contre, on justifie pourquoi l'OISSU est logé au sport et non à l'éducation.

« La tutelle d'une discipline ne dépend pas de l'endroit où cette activité se pratique, mais plutôt de l'objectif de cette activité. Si on veut émettre, l'enseignement supérieur va créer sa structure. Avant, l'OISSU était au MEN parce qu'il y avait un seul ministère chargé de tout ce qui est éducation. Mais depuis l'éclatement du système éducatif, l'OISSU, dont l'objectif est le sport, est géré par le ministère chargé des sports pour qu'une structure transversale gère tout ce qui est compétition sportive dans l'éducation et les universités », s'exprimait le sous-directeur de l'OISSU chargé des compétitions.

Et il ajoute que :

« L'EPS se charge de tout ce qui est éducation. L'OISSU a pour mission de promouvoir la pratique du sport pour que les talents puissent pratiquer le sport de haut niveau. Mis à part les handicapés dispensés, l'EPS est à la portée de tout le monde. Mais pour pratiquer le sport à un certain niveau il y a un tri à faire, c'est à ce stade que l'OISSU intervient pour révéler les talents, les mettre à la disposition des fédérations sportives concernées et permettre donc à l'individu de pratiquer son sport au haut niveau ».

En le disant, le sous-directeur de l'OISSU établit une différence entre sa mission au MSL et celle de l'EPS au MENET. À travers cette distinction, il justifie pourquoi l'OISSU n'est pas du côté de l'éducation, mais plutôt, au niveau du sport.

De cette contradiction, il ressort une incompréhension qui permet de comprendre que la coopération entre le MENET et le MSL est complexe et ne permet pas de répondre à une pratique effective de l'EPS à travers sa dimension sportive symbolisée par l'OISSU. Au sein des établissements, le désintéressement des acteurs à l'OISSU est une preuve que la collaboration entre les deux structures étatiques (sport et éducation) est fictive.

La Direction de la vie scolaire : le troisième acteur du conflit

La difficile collaboration entre MSL et MENET a fait émerger une nouvelle structure, à savoir la Direction de la vie scolaire (DVS) au MENET. Cette dernière est devenue par la force des choses l'interlocuteur désigné par le MENET pour collaborer avec la Direction générale de l'OISSU. Le sous-directeur de l'OISSU confirme cette situation de rupture des échanges entre sa structure et la coordination de l'EPS.

« Nous au niveau du MSL, nous discutons avec la DVS car c'est elle que le MENET a désigné pour qu'on travaille ensemble sur la base des textes interministériels. On ne nous a pas donné comme interlocuteur l'IGEN chargé d'EPS ou la coordination nationale d'EPS ».

Il précise ainsi que son interlocuteur au MENET n'est pas la coordination de l'EPS, mais la DVS. En d'autres termes, quand bien même la collaboration interministérielle est requise, l'interlocuteur n'est pas forcément celui qu'il faut. Pour en rajouter aux problèmes, la DVS revendique aussi le droit d'organiser les activités sportives.

« Nous avons le droit de nous intéresser à tout ce qui touche la vie scolaire et les compétitions sportives en font partie », affirmait le directeur de cette institution du MENET au cours d'une réunion avec les enseignants d'EPS de la DREN Abidjan 4.

Et les arguments émanant de la direction générale de l'OISSU viennent conforter le fait qu'il existe bel et bien un conflit entre cette dernière et la DVS.

« La DVS ne doit s'occuper que de l'animation des activités extrascolaires au sein des établissements. Pourtant, l'OISSU agit au-delà de cette limite entre les établissements. La DVS n'arrive pas à faire la part des choses. D'ailleurs, ils n'ont pas les moyens de le faire, l'État ne leur donne pas les moyens » (sous-directeur OISSU).

C'est dire que la collaboration entre la structure désignée, à savoir la DVS et la direction de l'OISSU est difficile. Un conflit de compétence ne facilite pas l'émergence d'une culture sportive à l'école.

Trois structures se retrouvent donc impliquées dans la gestion sportive de l'EPS à travers l'OISSU. Ainsi, non seulement l'OISSU est source de conflits de compétences entre différents ministères, mais aussi au sein du MENET. N'incluant pas les trois structures, la collaboration interministérielle montre ses limites et affiche son inefficacité. Par ailleurs, les combinaisons ne sont pas forcément adéquates car non inclusives. Il en découle un rapport complexe entre les structures impliquées dans la gestion ou ayant une influence sur l'EPS. Il s'avère alors nécessaire de comprendre pourquoi l'OISSU est tant convoité. La déclaration qui suit donne une orientation sur la question.

« Nous avons le cadre, les infrastructures, les acteurs et on nous écarte de l'organisation de l'OISSU. C'est incompréhensible. On utilise nos installations sportives, notre matériel, nos enseignants, nos élèves, mais quand il s'agit d'argent, on n'est plus utile », affirmait un agent de la coordination nationale de l'EPS.

Il ne comprend pas pourquoi le budget de l'OISSU ne leur est pas accordé.

Au même moment, le MSL, par la voix de l'un de ses agents de la direction générale de l'OISSU, laisse entendre ce qui suit :

« On ne peut pas donner le budget de fonctionnement de l'OISSU au MENET, la réclamation a déjà été posée par la DVS et elle a été refusée. Pour nous, c'est un débat qui est clos. Que les autres acceptent ça pour qu'on puisse travailler en bonne collaboration ».

Pour cette direction, les institutions étatiques ont tranché. Il est donc demandé aux autres acteurs d'accepter et de se conformer à cette décision.

La gestion du budget alloué à l'OISSU est en effet un problème majeur entre les agents des deux ministères qui sont impliqués dans l'organisation des compétitions sportives. Comme on le voit, la collaboration, même si elle est formellement recommandée, n'est pas réelle parce que la gestion du budget est faite par un seul des deux grands groupes d'acteurs. La direction générale de l'OISSU rattachée au MSL a donc un avantage dans ce rapport de force avec le MENET. La relation économique déséquilibrée entre les structures de l'OISSU explique les dysfonctionnements observés et influence la consolidation des valeurs, de l'éthique et de la pratique du sport. Dans ces établissements secondaires en effet, les enseignants se plaignent également du traitement qui leur est infligé par l'OISSU.

« Toute une année tu te tues pour l'OISSU, sans soutien parfois parce que les chefs d'établissements ne sont pas prêts à s'engager. C'est donc par amour du sport qu'on s'engage, qu'on se bat comme de beaux diables, et à la fin, rien, une petite coupe, un ballon et peut-être un jeu de maillot. Quand même, toutes les dépenses que nous avons effectuées souvent à crédit, qui va payer ? »

Ces propos sont d'un enseignant d'EPS qui partageait son expérience en matière de participation aux compétitions OISSU. Pour lui, l'OISSU devrait appuyer les établissements et surtout les enseignants. Aussi, les récompenses sont jugées insuffisantes, voire inexistantes, au regard de tous les risques que les enseignants prennent.

« Et si un enfant est blessé, toi le professeur tu es foutu ; le chef d'établissement ne fera rien, les parents te diront qu'ils n'envoient pas leur fils à l'école pour jouer ballon. L'OISSU ne fait rien pour nous quand un enfant est blessé. Comment voulez-vous qu'on s'engage dans une telle activité ? Nous ici en tout cas, on a discuté avec le proviseur et on est tombé d'accord sur le fait de ne pas engager d'équipe à l'OISSU, ça évite tout problème. Qui va s'engager dans un truc où il va mettre tout son salaire ? On se contente d'enseigner et c'est tout », déclarait un autre professeur pour expliquer pourquoi son établissement ne participe plus aux compétitions de l'OISSU. C'est donc l'expression des dysfonctionnements de l'OISSU en matière d'assurance des élèves athlètes. Le sous-directeur de l'OISSU reconnaît cette situation : « pendant des années, il faut reconnaître que l'assurance n'a pas fonctionné » disait-il.

Un autre professeur ajoutait ceci :

« tout ce qu'on leur donne comme argent, on ne sait même pas ce qu'ils font avec ; aucune aide pour équiper ou réhabiliter les infrastructures des écoles ».

Au sein des établissements secondaires à l'étude, ces affirmations des enseignants nous ont permis de mettre en exergue le mécontentement quant à l'usage du budget alloué à l'OISSU. Un manque de confiance caractérise ce rapport entre les acteurs de l'école et l'OISSU, d'où les conflits latents et les désengagements.

Selon le responsable de la sous-direction des compétitions de l'OISSU au MSL, ces accusations sont infondées.

« L'État fait des efforts, surtout ces dernières années, mais le budget alloué à l'OISSU n'est pas encore suffisant pour couvrir les compétitions. Ce n'est pas notre travail de réhabiliter les infrastructures. Nous pouvons le faire si on a les moyens parce qu'on utilise les installations. Mais on n'est pas les seuls à utiliser les terrains d'EPS. Ce n'est même pas dans nos prérogatives de réhabiliter un terrain ; on l'a fait des fois en partenariat avec notre sponsor. La consistance des récompenses dépend aussi d'eux, mais il faut que les gens comprennent. L'objectif de l'OISSU n'est pas de gagner, de récompenser, c'est plutôt de permettre aux enfants qui ont des talents sportifs de se spécialiser et de gagner leur vie en les détectant et en les mettant à la disposition des fédérations. On n'a même pas le droit et le devoir de donner de l'argent à un enseignant parce qu'il suit une équipe aux compétitions de l'OISSU, ça c'est clair. Il faut le dire à tous parce que derrière ces plaintes-là, il y'a l'argent, et ce n'est pas normal ».

L'enjeu socioéconomique, plus particulièrement le monopôle de la gestion des ressources économiques, est la raison des rapports conflictuels entre les structures ministérielles.

Le budget mis à la disposition de l'OISSU est convoité par les structures du MENET. Le MSL en a le monopôle et la gestion interministérielle n'implique pas les ressources économiques. Les défaillances dans la gestion de ces fonds sont par conséquent pointées du doigt et sont une raison fondamentale du manque d'engagement des établissements secondaires aux compétitions de l'OISSU, ou de la désorganisation observée de l'OISSU à ce niveau.

Alors qu'on reconnaît aux enseignants d'EPS le devoir d'encadrer les équipes scolaires, la discussion entre la direction de l'OISSU et les enseignants n'existe pas. La coordination nationale chargée de la discipline est purement et simplement ignorée dans les activités de l'OISSU. Une situation problématique puisque les enseignants d'EPS, reversés à l'éducation depuis 1998, dépendent de leur coordination. Cette situation est la marque d'une collaboration inefficace entre le MENET et le MSL.

Mais au-delà de cette collaboration inefficace, il apparaît dans le champ disciplinaire de l'EPS une relation institutionnelle complexe, fondée sur la recherche de la domination d'un acteur sur un autre. Chaque entité se positionne dans cette relation en fonction de ses atouts et essaye, avec ces moyens, de prendre le dessus sur l'autre, l'enjeu étant le contrôle de l'organisation de l'OISSU. Ce conflit de compétence ouvert nuit clairement à la promotion d'une culture sportive par l'école en Côte d'Ivoire.

Les difficultés liées à l'animation sportive

Marginalisation du sport par les administrations au sein des établissements

L'animation sportive au sein des établissements concerne principalement les chefs d'établissement, les enseignants d'EPS et les instituteurs. Au sein des établissements primaires et secondaires, les directeurs d'écoles et les proviseurs sont accusés de négliger les APS.

Dans un établissement secondaire à l'étude, un enseignant d'EPS a témoigné de cette négligence par l'administration scolaire en prenant appui sur l'annulation d'une journée d'APS qu'il avait préparée :

« On a tout prévu d'avance avec l'administration. On a sensibilisé les élèves et ils étaient motivés. À la dernière minute, on nous a fait savoir que ce n'était pas le moment de se distraire parce qu'il y avait des examens blancs à préparer. C'est dire que même quand c'est planifié, on peut toujours supprimer une activité sportive parce qu'on ne le juge pas aussi important que les autres activités de l'école ».

Cette déclaration sous-entend que les activités de l'EPS sont reléguées au second plan. Elles ne sont exécutées que lorsqu'il n'y a rien d'« important » au programme. La pratique sportive de ce fait rime avec loisir. Dans cette logique, il est difficile de consolider une culture sportive.

Au primaire aussi, le sport a perdu ses repères. Pour un instituteur : « cela est essentiellement dû au fait qu'on n'oblige pas les directeurs à l'intégrer dans leur programme scolaire ». Le chef de cet établissement confirme ces propos en ces termes : « On leur a dit de se dépêcher de finir les interclasses parce que les oraux des examens blancs débutent bientôt ». En clair, l'activité sportive doit faire place aux oraux de l'examen blanc. « Se dépêcher » évoque la pression qui a été mise sur les enseignants d'EPS.

Un autre instituteur abonde dans le même sens en déclarant :

« Moi, j'ai un peu d'expérience et j'ai fait un peu l'intérieur du pays. Dans le petit village où j'ai commencé, l'école primaire était engagée dans les compétitions sportives. On organisait également à notre niveau les interclasses ; tout ça sous la supervision de notre directeur qui était un passionné et qui nous accompagnait en ville pour les grands matchs. C'est une question de volonté et de prise de risque. Vous savez, on n'avait pas de terrain de handball, on s'entraînait à même le sol, sur le gravier, mais on a été champion départemental. On a battu des équipes de la ville plus équipées que nous. Mais je ne peux pas faire ça à Abidjan ».

Pour un autre enseignant d'EPS, « le sport doit être un critère de choix des chefs d'établissement. Si les uns le font malgré tout, pourquoi pas les autres ».

La prise en compte du sport par les proviseurs de lycées et les directeurs d'établissements primaire est une problématique dans la promotion d'une culture sportive en Côte d'Ivoire. L'on est à même de s'interroger sur leur formation en tant qu'animateurs sportifs. Ces propos se recourent et expriment la véritable plage horaire de l'EPS au sein des établissements secondaires d'Abobo (DREN 4). Quand le temps libre le permet, on autorise la pratique du sport à l'école. Dans le cas contraire, lorsqu'on n'arrive pas à dégager un temps libre, quand advient une coïncidence entre activités sportives et autres activités liées à d'autres disciplines, le choix est en défaveur du sport. Ainsi, l'on communique aux élèves la culture selon laquelle le sport peut passer au second plan. La preuve manifeste de cette situation réside dans la programmation des devoirs de classe d'autres disciplines aux heures instituées pour la pratique d'activités sportives.

Les propos suivant d'un enseignant d'EPS viennent étayer cette idée :

« Il arrive que l'administration programme des devoirs aux heures où on doit avoir nos activités avec les élèves. Quand c'est comme ça, on ne peut pas organiser dans de bonnes conditions les activités sportives. Quand ils manquent de temps, c'est sur notre temps qu'ils viennent prendre ; parce que normalement les mercredis après-midi nous sont

réservés. Il est même arrivé qu'on vienne nous voir pour occuper nos heures de cours, comme si on n'avait pas un programme à finir. Mais ça, c'est toujours un palabre entre l'administration et les enseignants d'EPS ».

À cette accusation, un chef d'établissement répond ceci : « *des fois, on n'a pas le choix, y a tellement de choses à faire* ». Il reconnaît la sous-estimation du sport par rapport aux autres disciplines et justifie cet état de fait par un programme scolaire chargé. Le sport apparaît dans cette logique comme la discipline la plus facile à sacrifier, celle dont l'on peut se passer sans conséquences, sans déranger le fonctionnement de l'école. Vu ainsi, le sport ne fait pas partie des priorités à inculquer aux élèves, d'où l'absence d'une culture sportive.

Démission des enseignants d'EPS

Les chefs d'établissements ne sont pas les seuls fautifs en matière de marginalisation du sport au sein des établissements primaires et secondaires. Les enseignants d'EPS et les instituteurs, premiers animateurs du sport à l'école, sont également concernés et indexés pour leur démission.

Au primaire, la motivation et la formation des instituteurs sont remises en cause par un directeur d'école (DREN 2), qui pointe du doigt la formation des instituteurs :

« Pour être honnête, on se demande ce qu'on leur apprend aujourd'hui au CAFOP. Les jeunes instituteurs nous arrivent démotivés et d'un niveau douteux. Ils mettent tout sur le compte de l'argent. Quand vous leur demandez de faire quelque chose, ils vous demandent combien cela va leur rapporter. C'est le problème qu'on a avec l'OISSU et les interclasses ici. Ce n'était pas comme ça en notre temps ».

De toute évidence, le manque d'engagement des animateurs sportifs que sont les enseignants est un blocage identifié pour la promotion des composantes du sport, voire, la culture du sport à l'école et par l'école, pouvant conduire à la fraude qui a parfois cours pendant les évaluations sportives.

Les acteurs du système éducatif, dans leur diversité, évoquent la question de la corruption qui subsiste dans le milieu sportif scolaire et qui rend difficile la construction de cette culture sportive. Un proviseur (DREN 1) interrogé sur la question dit ce qui suit : « si vous ne vous prenez pas au sérieux, qui le fera ? C'est aux enseignants d'EPS de montrer l'importance du sport. Ils doivent se prendre au sérieux et arrêter de vendre les notes en EPS, au moins pour que les élèves s'adonnent sérieusement à la discipline ».

Les déclarations des élèves enquêtés confirment cet état de fait : « Nous tous on sait qu'on va payer à l'examen, donc faut pas perdre notre temps. Actuellement, on est chargé, on n'a même pas le temps pour dormir ». « Si ce n'est pas à cause d'heures d'absences et de conduite, moi j'allais taper l'œil sur EPS même, parce qu'à l'heure-là on est trop chargé ». « Taper l'œil sur EPS » ne signifie rien d'autre que ne pas faire les cours d'EPS. Ces propos d'un élève de terminal sont la preuve que l'EPS est en réalité pour ces élèves, une occupation inutile de leur temps de travail.

Un autre élève enquêté disait : « l'EPS est la seule matière pour laquelle moi-même je peux décider de faire cours ou pas. Mon cœur ne bat pas, je sais que j'aurai la moyenne ». La maîtrise des exercices à exécuter aux examens de fin d'année n'inquiète pas cet élève, comme bien de ces amis. Ici, c'est le système d'évaluation en EPS qui est remis en cause.

L'évaluation des élèves aux épreuves physiques et sportives comptant pour les examens de fin d'année, notamment pour le BEPC en 3^{ème} et pour le BAC en Terminale est empreinte de corruption. Les élèves obtiennent des notes et des bonus qui correspondent à la somme d'argent qu'ils donnent aux examinateurs. Faire acte de présence le jour de l'évaluation finale, avec de

l'argent suffit pour passer cette première épreuve. « *Si tu as ton argent, tu ne te fatigues même plus* », aux dires des élèves. Ce réseau de facilité contente les élèves, tue le sport et renforce dans leurs positions ceux qui marginalisent les activités physiques et sportives à l'école.

Pour un responsable de l'OISSU, « la corruption en EPS arrange bien les affaires des élèves qui ne veulent pas se fatiguer ». Dans cette logique, les enseignants d'EPS sont incriminés et d'aucuns ne s'en cachent pas comme en témoignent ces affirmations : « mon frère B..., la Côte d'Ivoire est un pays corrompu ... c'est le pays qui est comme ça, faut bien que nous on mange quelque part ». Parfois, les accusations vont mêmes plus loin : « nos patrons mêmes mangent dans ça, c'est tout le système qui est comme ça ». Les parents d'élèves ne sont pas en marge de cette pratique. Certains enseignants affirment qu'ils sont approchés par les parents. « Quand les examens approchent comme ça, nos téléphones sonnent. Toute l'année tu ne vois pas les parents, mais quand les épreuves physiques débutent, ils viennent plaider ». Ces dernières affirmations confirment bien la pratique de cette forme de corruption dans les établissements secondaires.

Les parents d'élèves sont informés de ce système et s'inscrivent dans la logique. Dans les établissements à l'étude, les parents s'en contentent et sont prêts à tout pour la réussite de leurs enfants aux examens. « Quand ton enfant va à l'examen, l'essentiel pour toi c'est qu'il soit admis, et on est en Côte d'Ivoire. Si tout le monde donne et que toi seul ton enfant ne donne pas, tu vois ce que ça fait ? Il n'y a pas un parent qui ne sait pas ça, mais bon, on fait avec », disait un parent membre du Comité de gestion des établissements secondaires à la DREN 1).

Les parents d'élèves ont pris l'habitude de donner de l'argent à leurs enfants pour aller aux examens. « Moi l'année passée, mon papa m'a donné 1500 FCFA. Mais j'ai payé 1000 FCFA, et puis j'ai dépensé le reste. Quand j'ai échoué, il a vu ma collante et j'ai eu 10 en EPS. Il m'a demandé pourquoi j'ai eu juste 10 ? Là, j'ai avoué sous la pression n'avoir remis que 1000FCFA au professeur. Il m'a botté ce jour-là. Ce n'est pas l'échec même qui lui faisait mal, mais le fait que je n'ai pas donné les 1500 francs prévus au professeur pour avoir au moins 12, parce que chaque note a son prix », nous confiait un élève doublant de la classe de 3e.

En s'inscrivant dans cette logique de corruption en EPS, les parents d'élèves contribuent à la négligence du sport par les élèves. En laissant les notes des élèves dépendre d'une certaine somme d'argent, les parents et les enseignants confirment implicitement le caractère facultatif des cours d'EPS et des compétitions sportives.

En somme, l'animation sportive au sein des établissements primaires et secondaires est défailante. La démission des animateurs que sont les enseignants d'une part et les chefs d'administration d'autre part fragilise considérablement l'animation sportive et rend difficile la promotion d'une culture du sport par l'école.

Dynamique de la politique sportive, animation et contraintes d'une culture sportive par l'école

Dans sa version actuelle, le sport scolaire peine à se consolider au sein des établissements. Difficile aujourd'hui de coller une identité sportive à la Côte d'Ivoire et d'évoquer le sport scolaire en lui-même. Les raisons sont d'ordres multiples.

Le sport dans son ensemble a été progressivement abandonné par les institutions politiques comme par les acteurs et animateurs du système éducatif. La réalité est qu'il n'y a

pas de performativité sans autorité : l'animation culturelle n'échappe pas à la politique et à son repositionnement face à une société devenue individualiste (RAIBAUD, 2006). La volonté politique est donc indéniable au développement d'une culture sportive. NASSIF (2012) s'inscrit dans le même sens lorsqu'il estime dans sa thèse que la complexité de la société libanaise, ainsi que les « arrangements » propres à l'organisation institutionnelle de son fonctionnement politique, constituent un handicap à la mise en place d'une politique sportive. Cette complexité existe aussi dans les habitudes de la société ivoirienne.

Pour LE LOARER (1965), l'EPS occupe une place importante dans les activités scolaires au cycle 2 comme au cycle 3. Les activités physiques, sportives et artistiques contribuent à l'acquisition du socle commun de connaissances et de compétences. En le disant, l'auteur situe cette importance dans la consolidation d'une culture sportive, apte à développer toutes ces valeurs dans la formation d'un citoyen complet. En Côte d'Ivoire, l'importance du sport se situe plutôt au niveau politique et économique. L'aspect politique consiste en l'usage de la popularité du sport à des fins politiques. La priorisation du football vient de là. Au plan économique, ce sont les retombées économiques de l'organisation du sport scolaire qui importent pour les acteurs du système sportif et éducatif. Les conflits de compétences pour le contrôle de la gestion des compétitions sportives à l'école sont essentiellement liés au contrôle du budget alloué au sport scolaire.

En pratique, le sport, tout comme le loisir invoqué par PRONOVOST (1997), occupe une place secondaire et fait partie des dépenses facilement compressibles dans l'univers des dépenses. En d'autres termes, le sport est le facteur dont on peut se passer quand bien-même on reconnaît son importance. Au plan politique et familial, le budget du sport scolaire est le plus compressible en cas d'urgence. Au niveau des établissements primaires et secondaires, ce sont les horaires d'EPS qui sont régulièrement réduits au détriment d'autres activités jugées plus importantes. À tous les niveaux de la société donc, la place du sport dans l'univers des valeurs est secondaire. Cette approche idéologique du sport scolaire en Côte d'Ivoire est en contradiction avec la construction d'une culture sportive.

Les acteurs du système éducatif se désintéressent de plus en plus de la promotion de la culture sportive à l'école. Au primaire, les enseignants sont mal préparés à enseigner et à faire pratiquer le sport, tandis qu'au secondaire, la fraude et le boycott ont pris le dessus sur la formation complète des élèves. C'est d'ailleurs dans cette logique qu'aborde LE LOARER (1965) lorsqu'il analyse l'EPS dans des établissements primaires et secondaires de dix départements de France. Si pour THOMAS (2008), l'EPS bénéficie d'une image très positive chez les élèves, cette étude réalisée à Abidjan prouve le contraire. Le sport, excepté le football, n'a pas une image positive auprès des élèves. Ils se plaignent, à raison, de l'inutilité des cours quand il suffirait de frauder pour s'assurer la moyenne. THOMAS mentionne les plaintes des professeurs quant à un manque de reconnaissance de leur discipline dans les établissements secondaires. Il n'en demeure pas moins qu'ils sont aussi responsables du manque de respect dont leur discipline et eux-mêmes sont l'objet.

Il est donc raisonnable, à ce niveau d'information, de noter clairement que la politique sportive en Côte d'Ivoire, tout comme l'animation sportive, sont à la base des contraintes liées à la promotion d'une culture sportive à l'école et par l'école.

Conclusion

« Le sport fait partie du patrimoine de tout homme et de toute femme et rien ne pourra jamais compenser son absence » (COUBERTIN). Sous ce rapport, la culture sportive à l'école contribue à promouvoir le respect de l'éthique, des valeurs éducatives et humanistes du sport. Il joue un rôle déterminant dans l'accès des jeunes au sport et donne sens au vivre ensemble et à l'apprentissage de la vie associative. Il participe pleinement à la santé et à la préservation de l'intégrité physique des élèves. C'est un atout privilégié pour l'égalité des chances et pour la formation citoyenne des jeunes (COMMISSION EUROPÉENNE, 2007). De fait, la mise en place et la consolidation d'une culture sportive participe pleinement à la dynamique sociale et au développement.

Cette étude avait pour but d'analyser les déterminants sociaux de l'échec de la construction d'une culture sportive au sein des établissements primaires et secondaires du district d'Abidjan. Les approches sociohistorique et stratégique ont permis de mettre en exergue des contraintes liées à l'évolution de la politique sportive et à l'animation du sport à l'école. La construction d'une culture sportive à l'école et par l'école, entamée après les indépendances, s'est arrêtée. Au fil des années, les piliers structurels et fonctionnels de la fondation mise en place par les premiers dirigeants se sont écroulés. Ainsi, le délaissement politique du sport scolaire, la priorisation du football, les conflits de compétences, la marginalisation du sport au sein des établissements primaires et secondaires, la fraude et la démission des enseignants sont autant de facteurs identifiés de l'échec de la promotion et la consolidation d'une culture sportive. Il s'agit ici d'une remise en cause complète de tout le système (structures et acteurs) en vue de la renaissance du sport. Il est donc opportun de reconceptualiser le sport à partir de l'identité culturelle ivoirienne, condition du repositionnement sociopolitique et économique du pays.

Bibliographie

- ACHOT, Melik-Chakh-nazarov (1970). *Le sport en Afrique*. Paris : Présence Africaine, 206 p.
- BINI, Koffi, Roland (2016). *Marginalisation de l'éducation physique et sportive dans l'enseignement secondaire en Côte d'Ivoire : cas de lycées et collèges de la commune d'Abobo*, Thèse Unique de Doctorat en sociologie du sport et de l'éducation. Abidjan : Université Félix Houphouët-Boigny Cocody.
- CLEMENT, Jean-Paul (1993). L'enjeu identitaire, In *L'identité de l'éducation physique scolaire au XXème siècle, entre l'école et le sport*. AFRAPS, p.13-25.
- COMMISSION EUROPÉENNE (2007). *Livre blanc sur le sport*. Luxembourg : Office des publications officielles des Communautés européennes, 40 p.
- COULIBALY, Diasson (1978). *Les sections sports-études : rapport au lycée garçon de Bingerville*, Mémoire de fin de cycle. Abidjan : INJS.
- CROZIER, Michel et Erhard FRIEDBERG (1992). *L'acteur et le système. Les contraintes de l'action collective*. Paris : Seuil.
- DELACROIX, Gérard et ali (2007). *L'animateur socioculturel : un travailleur social particulier*. Paris : Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports de Seine-et-Marne.
- LE LOARER, E. (1965). « Éducation physique et pratique sportive en milieu scolaire ». In *Enfance*, tome 18, n°1-3, p. 307-320.
- PRONOVOST, Gilles (1997). *Loisir et Société*. Québec : PUQ, 428 p.
- THOMAS, Frédérique (2008). *Le sport dans l'institution scolaire : l'enseignement de l'EPS*. Rue des écoles : MAIF, 8 p.
- NASSIF, Nadim (2012). *Analyse de la politique du sport au Liban, 1991-2012*. Thèse de Doctorat en STAPS, Grenoble : Université de Grenoble.
- RAIBAUD, Yves (2006). *Animation, culture et développement : le rôle de la culture dans les recompositions territoriales*. Salamanque : Congrès de l'animation socioculturelle.